

FICHE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

RECOMMANDATIONS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN CHARGE DES PRÉLÈVEMENTS DE DÉPISTAGE PAR RT-PCR

Les précautions d'hygiène recommandées pour la prise en charge d'un patient reposent sur le strict respect des précautions standards complétées par des précautions complémentaires de type « air » et « contact ».

1 Mode de Transmission

- Transmission interhumaine à SARS-CoV-2 se fait par :
 - La projection de gouttelettes ;
 - Un contact direct ;
 - L'intermédiaire de surfaces souillées ;
 - Aérosol possible lors de soins exposants.
- Le virus persiste jusqu'à 3 heures sur des surfaces inertes sèches et jusqu'à 6 jours en milieu aqueux ;
- Sensibilités aux désinfectants usuels virucides : hypochlorite de sodium à 0.5%, acide peracétique/péroxyde d'hydrogène, éthanol ou isopropanol à 70%, glutaraldéhyde norme EN 14476. A utiliser suivant les recommandations du fabricant (concentration et temps de contact).

2 Prélèvement à réaliser chez un patient possible ou confirmé Covid-19

Le prélèvement que vous allez réaliser s'inscrit dans le cadre d'une prescription médicale.

2.1 Prélèvement à domicile

- **Patient**
 - Demander au patient de revêtir un masque chirurgical et l'informer de la nécessité des mesures de protection devant être prises (fiche patient)
- **Tenue recommandée pour le préleveur**
 - Port d'un masque de protection type (APR) FFP2 en vérifiant l'étanchéité au visage (réalisation d'un fit check) pour tout personnel de santé habilité aux prélèvements avant d'entrer dans la chambre ;
 - Sur-blouse à usage unique à manches longues ;
 - Port systématique de lunettes de protection ;
 - Port d'une protection complète de la chevelure (charlotte, calot couvrant...) ;
 - Port de gants à usage unique.

- **Réalisation du prélèvement**

- Le prélèvement est réalisé par des personnels formés et équipés ;
- Prélèvement de type naso-pharyngé des voies respiratoires hautes par écouvillon de type Virocult, UTM ou Eswab ;
- La traçabilité du prélèvement doit être effectuée sur place (identification du patient et du prélèvement).

- **Maitrise de l'élimination des déchets**

- En cas de prélèvement réalisé au domicile du patient, les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être retirés avant la sortie du domicile et éliminés en double emballage fermé, sauf pour les lunettes qui seront retirées après la sortie du domicile ;
- Les lunettes devront être nettoyées au moyen de lingettes désinfectantes virucides ou à l'eau de Javel 0,5% ;
- Réalisation avec une rigueur absolue des gestes d'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage des mains.

2.2 Prélèvement dans le cadre d'un circuit ambulatoire dédié et isolé

Exemples : circuit isolé dans un centre de santé ou une MSP, centre de prélèvement dédié, circuit dédié au sein d'un LBM y compris par organisation d'un « drive », LBM dédié

- **Patient**

- En cas d'organisation en « drive », le prélèvement naso-pharyngé peut être réalisé directement dans le véhicule du patient, fenêtre baissée, sur un site réservé où il peut stationner ;
- Le patient se présentant à pied devra être muni d'un masque chirurgical à son arrivée. S'il n'en dispose pas à son arrivée, un masque devra lui être remis dès son accès dans l'espace dédié. Il ne devra l'enlever que pour qu'il soit procédé au prélèvement naso-pharyngé.

- **Tenue recommandée**

- Protection du préleveur habilité (charlotte, masque FFP2, lunette et blouse et surblouse si non imperméable ou un tablier dessous).

- **Installation technique**

- Le circuit dédié devra comporter un système permettant une identification fiable du patient par un étiquetage du tube prélevé, par connexion directe au système d'information du LBM lorsque cela est possible.

3 Conditionnement et conservation du prélèvement avant acheminement

Le prélèvement doit être conditionné dans un triple emballage souple s'il n'est pas acheminé directement au laboratoire de biologie médicale il doit être conservé à +4°C.

4 Conduite à tenir, en cas d'exposition accidentelle

En cas d'exposition accidentelle, vous devez respecter les recommandations aux professionnels de santé en contact avec des patients confirmés.

5 Références

- Fiche de la Société française de microbiologie relative à la gestion des prélèvements biologiques d'un patient suspect ou confirmé de Covid-19, version 3 - 13 mars 2020
- Fiche de la Société française d'hygiène hospitalière relative aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV du 28 janvier 2020